

N° 5198⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2006-2007

PROJET DE LOI

portant

- 1. transposition en droit luxembourgeois en matière d'infrastructures de transport de la directive 97/11/CE du Conseil du 3 mars 1997 modifiant la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement**
- 2. modification de la loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes, telle que modifiée**
- 3. modification de la loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire, telle que modifiée**

* * *

DEPECHE DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS A LA SECRETAIRE D'ETAT AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

(31.10.2006)

Madame la Secrétaire d'Etat,

Dans son avis (No 46380) du 18 janvier 2005 le Conseil d'Etat a formulé une proposition de texte relative au paragraphe 1 de l'article 3 à laquelle la Commission parlementaire s'est ralliée lors de l'analyse du projet de loi. La formulation proposée contient cependant une erreur matérielle dans la mesure qu'il est fait référence à l'annexe I du projet de loi, notamment en ce qui concerne les informations à fournir par le Maître de l'ouvrage, alors qu'il s'agit de l'annexe II. Cette erreur matérielle a été redressée.

Je vous prie de bien vouloir en informer le Conseil d'Etat.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre des Travaux Publics,
Claude WISELER

